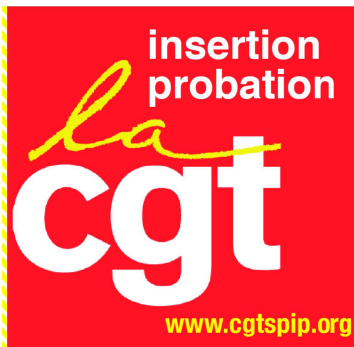




REVISION QUADRIENNALE DE L'IFSE DES CPIP : VICTOIRE DE LA CGT IP !

Depuis de longs mois, la CGT Insertion n'a cessé de porter auprès de la DGAP la nécessaire revalorisation de l'IFSE des CPIP puisque les textes prévoient une révision quadriennale de cette prime.

La dernière majoration de l'IFSE pour les CPIP datant du 1^{er} septembre 2022, celle ci doit donc intervenir pour le 1^{er} septembre 2026.

A force d'interpellations de la DGAP, sur ce point que ce soit par communiqués, en audience avec le nouveau directeur comme avec le Secrétariat Général, en CSA SPIP ou en CSA Ministériel, la CGT IP a pu obtenir un engagement de l'administration.

Celle ci nous a confirmé lors du CSA M de ce jour (23 juillet) que les CPIP bénéficieront bien d'une majoration de leur IFSE d'ici la fin de l'année, au plus tard en janvier 2027, avec effet rétro actif au 1^{er} septembre 2026.

La CGT IP , organisation majoritaire des CPIP et des personnels en SPIP, est la seule organisation à avoir porté cette exigence. C'est donc avec satisfaction pour l'ensemble des collègues que nous accueillons cette réponse.

Le montant de cette revalorisation de l'IFSE pour l'ensemble des CPIP, qui se fera en fonction des grades, fera l'objet d'une réunion début septembre avec la direction RH de la DGAP. La CGT IP continuera de porter l'exigence d'une revalorisation minimale de 1600 euros annuels (soit au moins 133,33 euros mensuels).

La CGT IP ne lâchera rien et continuera de défendre l'intérêt de l'ensemble des personnels en SPIP !

Montreuil , le 23 juillet 2026